

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf. : CV/D18-2019

Séance du 04/04/2019 – Convocation du 25 mars 2019

Compte rendu affiché le 12 avril 2019

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Laurent BUFFARD

**Présents :**

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Jean-Jacques DUPERRAY, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Maria DA SILVA-PIRES, Jean-Claude FABRE, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Patrick RACHAS.

**Absents représentés**

Marine MATHEY par Maria DA SILVA-PIRES ; Tameur GUENNAT par Jean-Claude FABRE ; Marc GRAZIANA par Gilbert PETITJEAN ; Laurent BUFFARD par Michel MATHEY ; Annick PAKLOGLOU par Myriam MARMONIER.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	26
Exprimés	25

**Objet : Projet de partenariat avec le Tennis Club de Neuville pour la rénovation des courts couverts en résine synthétique, le remplacement des luminaires et la transformation d'un court extérieur en terre artificielle**

La Ville de Neuville-sur-Saône, en partenariat avec le Tennis Club de Neuville-sur-Saône, souhaite réaliser des travaux pour la modernisation de ses infrastructures sportives nécessaires à la pratique du tennis. Ce projet pourrait se dérouler en deux temps :

- La première phase débutera en 2019 avec la rénovation de deux courts de tennis couverts en résine synthétique et le remplacement de l'éclairage par des LEDS,
- La deuxième phase, prévue pour 2020, consistera à transformer un des courts extérieurs en terre battue artificielle.

L'enjeu de ces travaux pour ce club qui compte aujourd'hui 331 licenciés dont 173 jeunes est double. Il doit permettre la fidélisation de ses adhérents par la modernisation d'installations vieillissantes et ainsi permettre une nouvelle dynamique pour la pérennité de son développement.

De plus, la situation géographique de Neuville-sur-Saône présente un intérêt à l'échelle départementale, permettant notamment d'accueillir des événements sportifs pour les clubs du secteur. Le Tennis Club Neuvoilois est ainsi un des seuls clubs à avoir des courts couverts dans un environnement très proche (le Val de Saône).

Enfin, avec l'appui des élus, ce nouvel outil de travail modernisé devrait permettre au club de tennis d'être moteur dans le déploiement de nouvelles offres fédérales assurant son rayonnement sur notre territoire (paiement en ligne ADOC, Ma Réservation Tennis, nouvelles offres de licence).

Un partenariat sera mis en place afin de formaliser la répartition des tâches entre les services de la commune et le Tennis Club de Neuville-sur-Saône et de coordonner les actions pour la bonne réussite des travaux entrepris sur ces équipements.

Pour toutes ces raisons, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce programme d'investissement et d'autoriser Madame le Maire à assurer toutes les démarches administratives nécessaires pour réaliser ce projet et assurer son financement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : Patrick RACHAS)

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le budget primitif 2019,
- CONSIDERANT la nécessité de réaliser ces travaux pour la modernisation des installations sportives de tennis sur le territoire de Neuville-sur-Saône,
- **DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2019,**
- **APPROUVE le programme de travaux présenté ci-dessus,**
- **AUTORISE Madame le Maire à solliciter toutes les participations potentielles et subventions pour la mise en œuvre de cette opération auprès des partenaires concernés.**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 4 avril 2019  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 05/04/2019
- Publication ou affichage le 05/04/2019

**Valérie GLATARD, Maire.**

